

Étant donné la session spéciale sur le développement, que les Nations Unies tiendront en septembre, où ces problèmes seront examinés dans une juste perspective, et le Canada est en train de rédiger une politique spéciale à ce sujet, le temps est venu pour les députés de participer à la mise au point d'une politique canadienne globale, dans le cadre de laquelle le gouvernement canadien pourra tracer la voie sur le plan international en prenant des mesures allant au-delà de ce que nous avons accompli jusqu'ici.

Je pense que les membres de ce comité sont prêts à s'orienter dans cette voie. Ce serait le moyen le plus sûr pour réduire la dépendance des pays pauvres vis-à-vis des pays riches.

De nouvelles structures s'imposent si l'on veut assurer des réformes sociales. Un comité interministériel sur les relations économiques avec les pays en voie de développement (quelle longueur!) ne saurait suffire à la tâche. Il s'agit d'un comité de représentants des divers ministères qui se réunissent pour rédiger cette politique globale dont je parle. Il ne suffit pas d'avoir des représentants des divers ministères qui s'intéressent au nouveau rôle du Canada sur le plan international, dont le premier ministre traite actuellement à la conférence des pays du Commonwealth et dont le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous a parlé.

Des membres du comité des Affaires extérieures voudraient participer à la mise au point de la politique canadienne. Nous pourrions faire un travail analogue à celui qui s'est effectué lorsque fut créé le comité spécial sur le développement international à l'époque de la révision de la politique étrangère, en 1970. Bien des choses ont changé dans le monde en l'espace de cinq ans. Nous voyons maintenant l'inutilité des mesures prises individuellement par des pays qui ne souscrivent pas au désir des Nations Unies d'avoir une politique globale. C'est de cette façon que le Canada peut aller de l'avant.

M. Maurice Foster (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame l'Orateur, je me réjouis de pouvoir, au nom du secrétaire parlementaire, donner au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Breau) la réponse à la question posée par le député d'Edmonton-Strathcona (M. Roche) au sujet de la coopération entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement du Tiers-Monde. Le moment est sans doute fort bien choisi pour aborder cette question, compte tenu du rôle et des activités du premier ministre (M. Trudeau) à la conférence du Commonwealth qui se déroule actuellement dans les Caraïbes.

Le souci du gouvernement de veiller à ce que les pays en voie de développement puissent tirer de plus grands avantages de leur participation au commerce, aux investissements et aux finances internationales a fort bien été exprimé dans le discours du trône qui déclarait que le Canada allait non seulement augmenter son aide financière aux pays en voie de développement, mais aussi réétudier les autres politiques qui touchent nos relations économiques avec le Tiers-Monde. Le premier ministre a réitéré cet engagement à Londres.

Suite à la suggestion du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen), les ministres ont établi un comité interministériel des relations économiques dans les pays en voie de développement pour réétudier les politiques qui touchent nos relations économiques avec les pays du Tiers-Monde. Les politiques en question concernent les tarifs douaniers et le commerce, les investissements, l'aide

L'ajournement

technique et la politique financière et monétaire. Elles peuvent également toucher les questions de transport, d'énergie, de ressources et de développement agricole. Le comité poursuit la révision permanente de ces politiques d'après les répercussions qu'elles peuvent avoir sur les relations du Canada avec les pays en voie de développement.

Il y aura bientôt un certain nombre de réunions internationales où l'on discutera de questions importantes pour les pays en voie de développement et le Canada aura là l'occasion de consulter les pays en voie de développement et les pays industrialisés afin de prendre les mesures qui s'imposent pour répondre aux besoins et aux aspirations des pays du Tiers-Monde.

LA MAIN-D'ŒUVRE—LE PROGRAMME PERSPECTIVES-JEUNESSE—DEMANDE DE CONTRÔLE DE L'OCTROI DES SUBVENTIONS DANS LES CIRCONSCRIPTIONS BÉNÉFICIAIRES

M. Allan B. McKinnon (Victoria): J'interviens ce soir à propos d'une question que j'ai posée au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Andras), le 24 mars, au sujet du programme Perspectives-Jeunesse. Ma question était la suivante:

Les groupes consultatifs de secteur chargés dans le ministère d'examiner les demandes présentées dans le cadre du programme de Perspectives-Jeunesse et d'octroyer les subventions souffrent de nombreuses lacunes: manque d'information, de conseil, de surveillance et de compétence en gestion. Le ministre envisage-t-il d'octroyer les subventions et de les contrôler au niveau local de la circonscription où le groupe consultatif aurait au moins une certaine connaissance de projets à l'étude?

On lit alors au compte rendu:

DES VOIX: Bravo!

Faut-il préciser que ce sont surtout des libéraux de l'arrière-ban qui ont applaudi ma question. Le ministre a répondu—je prends un extrait de sa réponse:

Nous n'avons pas la base statistique très détaillée qui nous permettrait d'octroyer ces subventions au niveau de la circonscription... C'est pourquoi il nous faut affecter les crédits dans un secteur géographique plus vaste, par exemple les secteurs de gestion de la main-d'œuvre au niveau desquels a lieu la consultation, mais c'est une source de difficultés. Nous avons aussi le choix entre donner aux députés la possibilité de nommer les personnes de la collectivité à consulter ou les faire désigner arbitrairement par le personnel du ministère comme ce fut le cas par le passé.

Il cherchait à excuser une manière révoltante de distribuer les fonds publics. Cela fait penser à l'ancien maire de New York, Jimmy Walker qui, s'étant fait prendre de la même façon, avait répondu: «Il vient un temps dans la vie publique où il faut savoir s'élever au-dessus des principes.» Il me semble que c'est ce que le ministre essayait de faire.

● (2210)

L'automne ou l'hiver dernier, j'ai reçu du ministre l'ordre de choisir, parmi mes commettants, deux personnes pour siéger à ce comité consultatif, ce que j'ai fait. L'une des deux devait avoir moins de 25 ans. J'ai eu la chance de choisir deux personnes très compétentes. La zone administrative regroupait cinq circonscriptions. Nous supposions qu'il y aurait dix délégués ou membres du comité. A ma grande surprise, j'ai constaté qu'il n'y avait que les deux de ma circonscription, un d'Esquimalt-Saanich, aucun de Nanaimo-Cowichan-Les Îles, aucun de Como-Alberni et aucun de Coast-Chilcotin. De sorte que les postes restants ont été comblés par le ministère de la Main-d'œuvre, qui a désigné des délégués. Il s'est trouvé qu'un grand nombre des personnes désignées par le ministère avaient eu des